

Ouverture des magasins le dimanche : NON

Le Conseil d'Etat a autorisé, sur préavis positif de la Ville de La Chaux-de-Fonds (et préavis négatif de la Ville du Locle), l'ouverture des magasins le dimanche 20 décembre.



En fait, depuis plusieurs mois, le Conseil d'Etat tente de libéraliser progressivement l'ouverture des commerces, notamment le dimanche. Cette démarche est d'autant plus scandaleuse que les vendeurs et vendeuses ont un travail (notamment au niveau des horaires) particulièrement difficile et mérite plus que jamais notre respect.

Le prétexte - il en fallait bien un - légitimant cette ouverture est... l'UNESCO ! Fondée sur les droits de l'homme, la démocratie et la solidarité, nous ne voyons pas vraiment en quoi la vénérable institution s'inscrirait dans une démarche totalement mercantile à quelques jours des Fêtes de Noël. Bref, comme une passante me la glisser à l'oreille : les marchands du Temple sont parmi nous.

Reste que les réactions n'ont pas manqué à l'instar du responsable du secteur de la vente d'UNIA, David Taillard. De plus, un certain nombre de petits commerçants nous ont dores et déjà fait part de leur refus d'ouvrir le dimanche.

Bref, la plupart des collaborateurs de la vente, qui connaîtront déjà un mois de décembre particulièrement chargé (il faut faire les cadeaux pour Jules), n'auront, quant à eux, pas leur mot à dire. De plus et enfin, rappelons que les salaires de

ces derniers sont quatre fois moins élevés que les salaires de ceux... qui ont préavisé et autorisé cette ouverture!

Vive l'esprit de Noël!

Grand Conseil : en bref

Fonds pour les transports : Initié par les Verts, un fonds destiné à alimenter les infrastructures liés à la mobilité sera créé. Ce fonds a pour but notamment de permettre, le cas échéant, le financement du TransRun.



Ce choix est judicieux. Toutefois, cette mesure semble arriver un peu tard. En effet, la capacité financière de l'Etat semble relativement restreinte – certes, ce dernier pourrait augmenter les impôts, notamment ceux des revenus les plus élevés, mais on voit mal le grand argentier, Jean Studer, le faire-. De plus, les fonds sont difficilement contrôlables. A l'heure où le projet TransRun, pourtant si nécessaire, semble avoir du plomb dans l'aile, l'Etat pourrait être tenté de redistribuer son contenu de manière arbitraire.

Scolarisation des personnes souffrant d'un handicap : le financement des personnes souffrant d'un handicap, selon les normes de l'assurance invalidité, a donné lieu à un débat houleux. En effet, l'Etat avait changé les règles du jeu en milieu de partie : un report de charges avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 n'était tout simplement pas acceptable pour les communes. D'ailleurs, le Tribunal fédéral leur avait donné raison.

En définitive, revoyant sa copie, l'Etat a finalement décidé de faire entrer ce report de charge au 1er janvier 2010. Le groupe PopVertSol a dès lors accepté, même si celui-ci représente une augmentation de charges de plus de 2 millions sur les communes. Il en va de l'égalité de traitement entre les élèves souffrant

d'un handicap et les autres.

Cette décision permettra, le cas échéant, également de légitimer une diminution de charges pour les communes dans d'autres domaines.